

## Règlement Particulier des Épreuves (RPE)

### Coupes de Seine et Marne C2 2026

4x4 mixte et 6x6 mixte  
(Pour licenciés Compet Lib)



Comité Départemental de Volley de Seine et Marne

[sportive@cdvb77.fr](mailto:sportive@cdvb77.fr)

**Le 28 décembre 2026** - Approuvé par le BDD du CDvolley 77 du 21/01/2026

**En cas de force majeure et sur décision de l'instance dirigeante de l'organisme concerné (FFvolley, Ligue, CD), le présent règlement peut être modifié ou adapté, en cours de saison, par la Commission Sportive référente.**

#### Art 1. Généralités

Le présent règlement s'applique aux coupes de Seine et Marne seniors gérés par la CDS de Seine et Marne. Il vient en complément du **RGES** (Règlement Général des Épreuves Sportives) édité par la FFVolley en précisant certaines dispositions spécifiques à ce championnat. Le RGES reste toutefois le règlement de base de toutes compétitions fédérales.

Règles du jeu : **règles officielles FIVB en vigueur** (sauf cas spécifiés dans ce règlement).

|                               |                           |
|-------------------------------|---------------------------|
| Nom de l'épreuve              | Coupe de Seine & Marne C2 |
| Catégorie                     | Senior                    |
| Commission sportive référente | CDS de Seine et Marne     |
| Forme de jeu                  | 6x6 ou 4x4                |
| Genre                         | Mixte (obligatoire)       |

#### Art. 2 - Engagement des GSA

L'engagement est libre et ouvert à tous les clubs affiliés au CDvolley77.

Le nombre d'équipes par GSA est illimité.

Le montant de l'engagement est mentionné dans les tarifs de la saison en cours du CDvolley77 : <https://web.cdvb77.fr/tarifs>

## Art. 3 – Équipes et joueurs

### Art. 3.1 – Licences autorisées

**Seuls les licenciés Compet'lib** des catégories seniors et M21 sont autorisés à participer aux rencontres. Les M18 doivent, eux, avoir validé leur simple surclassement pour participer.

### Art. 3.2 – Composition d'une équipe

Chaque équipe se compose de 12 joueurs au maximum en 6x6 et 8 joueurs maximum en 4x4, dont une joueuse féminine au minimum sur le terrain à chaque instant.

**Les changements d'équipe en cours de compétition sont interdit.**

En cas de blessure de l'unique joueuse féminine en cours de match l'empêchant de finir la rencontre, l'équipe peut valablement poursuivre le match sans toutefois pouvoir procéder à un remplacement (fin du match à 5 joueurs en 6x6 ou à 3 joueurs en 4x4).

### Art. 3.3 – Tenue des joueurs

Les joueurs ont une tenue de sport ne présentant aucun danger ni pour eux ni pour les autres participants. Les maillots numérotés sont vivement conseillés, pour faciliter le travail des arbitres.

Un maillot numéroté sera nécessaire en cas de qualification pour la finale.

En 6x6, l'éventuel libéro doit porter une tenue différente de ses coéquipiers et être facilement identifiable par l'arbitre (port d'un dossard par exemple).

## Art.4 Calendrier

|  |   |
|--|---|
| Jour officiel des rencontres   | En semaine du lundi au vendredi         |
| Plage d'implantation autorisée sans la nécessité d'un accord préalable du club adverse (Vert)  | <b>20h à 21h</b> (début des rencontres) |
| Plage d'implantation autorisée avec la nécessité d'un accord préalable du club adverse (Rouge) | <b>Toutes plages horaires</b>           |
| Modification d'implantation autorisée  | Oui                                     |
| Accord de la commission sportive obligatoire   | Oui                                     |

|   |  |
|---|--|
| Date limite des engagements   | <b>Dimanche 21 décembre (minuit)</b>   |
| Tours de qualifications<br>(En fonction du nombre d'inscrits certains tours peuvent être supprimés) | TOUR 1 : semaine du 12 janvier 2026<br>TOUR 2 : semaine du 26 janvier 2026<br>TOUR 3 : semaine du 9 février 2026<br>TOUR 4 : semaine du 16 mars 2026<br>TOUR 5 : semaine du 30 mars 2026<br>TOUR 6 : semaine du 13 avril 2026<br>TOUR 7 : semaine du 11 mai 2026 |
| <b>Finales</b><br>(Finales M15, M18, M21 et SENIOR)   | <b>SAMEDI 30 MAI 2026</b> (en journée)   |

Les calendriers de la coupe de Seine et Marne seront disponibles, une fois les engagements validés, sur l'espace fédéral du comité de Seine et Marne :

[http://www.ffvbeach.org/ffvbapp/resu/vbspo\\_home.php?codent=PTIDF77](http://www.ffvbeach.org/ffvbapp/resu/vbspo_home.php?codent=PTIDF77)

Afin de permettre à la CDS d'organiser les tours suivants et aux clubs recevants de s'organiser, **il est interdit de reporter une rencontre au-delà du mercredi soir précédent la semaine du prochain tour.**

**Art 4.1 - Demandes de modification ne nécessitant pas l'accord du club adverse :**

- modification de la salle (salle déclarée à l'engagement ou à moins de 15 km de la salle initiale),
- modification de l'heure d'implantation dans la même soirée que l'implantation initiale et en horaires VERTS.
- modification du jour d'implantation si dans la même semaine que l'implantation initiale.

**La demande doit être faite via le serveur moins de 48h après parution du tour.** Dans le cas contraire, l'accord du club adverse sera nécessaire.

**Art 4.2 - Demandes de modification nécessitant l'accord du club adverse avant celui de la CDS :**

- demande d'inversion des implantations.
- demande de report de date des rencontres.
- demande d'implantation des rencontres sur les plages horaires ROUGES.
- demande faite plus de 48h après la parution du tour.

Cas particuliers :

Pour toute demande de modification au calendrier **des matchs à domicile** nécessitant l'accord préalable du GSA adverse faite dans les **48h** après parution du tour, le GSA destinataire aura **5 jours pour saisir son avis**. Passé ce délai et en l'absence d'avis du GSA destinataire (favorable ou défavorable), la CDS validera automatiquement la demande.

Pour toute demande de modification au calendrier **des matchs à l'extérieur** nécessitant l'accord préalable du GSA adverse, le GSA destinataire aura **5 jours pour saisir son avis**. Passé ce délai et en l'absence d'avis du GSA destinataire (favorable ou défavorable), la CDS refusera la demande.

5 jours avant la date du match, sans avis du GSA destinataire de la demande, la CDS décidera de l'implantation.

Une proposition non réglementaire ne peut être acceptée par la CDS que dans les exceptionnels cas de force majeure.

**Art 4.3 - Procédure de demande de modification au calendrier**

1. Rendez-vous dans votre [espace club](#)
2. Dans "Gestion Sportive", choisissez "Demande de Modification - Comité de Seine-et-Marne »
3. Cliquez sur le + à droite de "saisir une demande de modification au calendrier"
4. Saisissez le N° de la rencontre pour laquelle vous demandez une modification

Voir calendrier en ligne pour trouver le n° :

[http://www.ffvbbeach.org/ffvbapp/resu/vbspo\\_home.php?codent=PTIDF77](http://www.ffvbbeach.org/ffvbapp/resu/vbspo_home.php?codent=PTIDF77)

Choisissez parmi les deux options :

- Modifier la date, l'heure ou la salle de la rencontre
- Inverser match aller / match retour (impossible en coupe)

Si vous êtes le club recevant, vous avez la possibilité de proposer également une nouvelle salle. Si la salle n'est pas proposée dans le menu vous pouvez l'ajouter en cliquant sur "ajouter un gymnase à la liste" en bas.

Lorsque vous recevez une demande de modification de la part d'un GSA adverse, rendez-vous dans la liste des demandes de modification au calendrier.

Pour saisir votre avis, cliquez sur l'icône avec le point d'interrogation.

## Art. 5 Protocoles des rencontres en semaine

|   |                      |
|---|----------------------|
| Heure programmée de la rencontre  | H                    |
| Mise à disposition de la FDME   | H- 30 minutes        |
| Installation du terrain et du matériel terminée (au plus tard)                    | H- 30 minutes        |
| <b>Contrôle des présences, tirage au sort et signature de la feuille de match</b> | <b>H- 14 minutes</b> |
| Début de l'échauffement au filet (8' attaque – 2' service)                        | H- 13 minutes        |
| <b>Équipe incomplète déclarée Forfait</b>   | <b>H</b>             |

C'est au club recevant de fournir pour la rencontre : la FDME et un scoreur

### Art 5.1 – Discipline, Sécurité :

Tout club affilié à la Fédération Française de Volley, qui reçoit l'organisation d'un match, est responsable des arbitres, des joueuses et des spectateurs. Le club est tenu de prendre toutes mesures permettant d'éviter les désordres pouvant résulter, tant avant, pendant qu'après le match, du comportement de ses dirigeants, des joueur(euse)s et du public.

### Art 5.2 – En cas d'interruption de la rencontre

**En cas d'interruption d'une rencontre dû à la fermeture de la salle, le GSA recevant serait déclaré perdant de la rencontre par pénalité.**

Conseil : le GSA recevant doit prévoir 2h de temps effectif de jeu minimum.

## Art. 6 Communication des résultats et transmission de la feuille de match :

|   |  |
|---|--|
| GSA responsable de la saisie des résultats et de l'envoi de la FDME | GSA organisateur                         |
| Envoie des résultats  | Avant le lendemain de la rencontre à 10h |

**Dans la mesure du possible envoyez la feuille de match juste après la rencontre.**

### Le GSA recevant doit utiliser en priorité la feuille de match électronique simplifiée (FDME)

Dans le cas d'une défaillance ponctuelle de la feuille de match électronique, le club recevant doit fournir une feuille de match papier.

Le mode opératoire pour la feuille de match électronique est accessible sur le site internet fédéral à partir du lien suivant : [Cliquer ICI](#)

La feuille de match électronique est remise par l'organisateur de la rencontre au représentant de l'équipe adverse à son arrivée. Les joueur(euse)s seront inscrit(e)s dans l'ordre croissant des numéros de maillots. Si une équipe est incomplète ou ne peut justifier de la qualification de ses joueuses, elle sera déclarée forfait.

L'enregistrement des équipes doit être terminé **quinze (15)** minutes avant l'heure de début de la rencontre.

Dans le cas d'une feuille de match papier :

**Le mot de passe** pour la saisie des résultats pour la division est accessible dans votre espace club : « Saisie des Résultats - Les Mots de passe du Club »

## Art. 7 Arbitrage

L'arbitrage est normalement assuré par le club recevant et peut être pris en charge par :

- un des joueurs de l'équipe recevant, accompagné éventuellement d'un joueur de l'équipe adverse en tant que 2<sup>ème</sup> arbitre. Les joueurs occupant le rôle d'arbitre ne peuvent en aucun cas conseiller ou coacher leur équipe tant qu'ils sont arbitres. L'arbitre peut être remplacé pour pouvoir entrer sur le terrain, même en cours de set.
- un licencié FFvolley (hors pass bénévole)

Les deux équipes peuvent toutefois s'accorder sur un auto-arbitrage.

## Art. 8 Terrain, filet, ballon et équipements

Terrain : 9 m x 18 m.

Filet : 2.35m

|   |                   |
|---|-------------------|
| Type de ballon autorisé                     | Article 15 RGES   |
| GSA devant fournir les ballons              | GSA recevant      |
| Nombre de ballons minimum mis à disposition | 12 (6 par équipe) |

Le club recevant doit permettre que la rencontre se passe dans les meilleures conditions, notamment au niveau sécurité. L'aire de jeu doit permettre d'avoir suffisamment de place autour du terrain (3 m conseillé). Si les distances à l'extérieur du terrain sont inférieures à 3m alors l'arbitre doit s'assurer qu'aucun objet puisse mettre en danger les participants.

Quel que soit le recul, il ne sera pas permis de toucher la ligne au service. L'arbitre s'assurera que le recul est identique pour chaque camp. Dans le cas contraire, une ligne (ou autre marquage) sera utilisée pour équilibrer les distances.

Si un objet (panier de basket, câble, etc.) se trouve au-dessus de l'aire de jeu, les ballons touchant ces objets sont considérés comme « dehors »

Les lignes aux sols doivent être tracées (si la salle ne procède pas de traçage permanent alors un adhésif de 5cm de largeur devra être utilisé)

Un scoreur manuel ou électronique est nécessaire pour afficher le score pendant le match.

## Art. 9 – Règles du jeu

Les règles du jeu sont celles de la FIVB en vigueur (sauf cas spécifiés dans ce règlement).

**Particularités du 4x4 :** Matchs à 4 contre 4. Pas de faute de position (placement libre sur le terrain). Seul l'ordre de rotation au service doit être respecté. Les 4 joueurs sont considérés comme joueurs avant. Changements de joueurs libres et limités à 4 par set.

## Art. 10 - Formule sportive

Matchs simples en **2 sets gagnants de 25 points** et **tie-break de 25 pts** avec 2 points d'écart. 2 temps-mort de 30 secondes par set par équipe.

16 équipes engagées (ou moins) :

Une formule « tableau à double entrées » sera privilégiée.

Plus de 16 équipes engagées :

Formule décidée par la CDS. Formule à simple élimination possible.

Les équipes seront tirées au sort en réunion de CDS (ou en BDD si possible) pour la composition du tableau.

Un RPE spécifique pour les finales sera communiqué ultérieurement.

## Art. 11 - Forfait

Si une équipe déclare forfait avant la finale, la CDS se réserve le droit d'appeler le demi-finaliste que cette équipe a rencontré.

### Art. 11.1 – Forfait avant la rencontre

En cas d'équipe incomplète avant la rencontre, entraînant le forfait de cette équipe, le responsable doit prévenir l'adversaire par mail en mettant obligatoirement en copie la CDS77, ce dès que possible et au moins 24h avant la rencontre. Dans ce cas, la CDS annulera la rencontre et enregistrera le forfait sur le serveur. Aucune feuille de match n'est nécessaire.

## Art. 12 - Cas non prévus

Les compétitions organisées par le comité de Seine et Marne s'appuient sur le Règlement Général Des Épreuves Sportives (RGES), établi par la Commission Centrale Sportive (CCS de FFVolley), qui est le règlement de base pour toutes les compétitions fédérales en France.

La CDS du comité de Seine et Marne tranchera valablement tous les cas non prévus.



## Contacts :

|                         |                   |  |
|-------------------------|-------------------|--|
| Gestion administrative  | Manuel GESLIN     | <a href="mailto:manuel.geslin@cdvb77.fr">manuel.geslin@cdvb77.fr</a>     |
| Présidente de la CDS 77 | Marjorie LECERF   | <a href="mailto:marjorie.lecerf@cdvb77.fr">marjorie.lecerf@cdvb77.fr</a> |
| Président de la CDA 77  | Kim Truong        | <a href="mailto:kim.truong@cdvb77.fr">kim.truong@cdvb77.fr</a>           |
| CDS 77                  | Membres de la CDS | <a href="mailto:sportive@cdvb77.fr">sportive@cdvb77.fr</a>               |

|  |   |
|--|---|
| Comité de Seine et Marne de volley                                     | <a href="http://www.cdvb77.fr">www.cdvb77.fr</a>  |
| Serveurs FFVolley (calendriers)  | <a href="http://www.ffvbeach.org/ffvbapp/resu/vbspo_home.php?codent=PTIDF77">http://www.ffvbeach.org/ffvbapp/resu/vbspo_home.php?codent=PTIDF77</a>   |
| Serveur FFVolley (saisie des résultats)                                | <a href="http://www.ffvbeach.org/ffvbapp/resu/saisie_resu.php">http://www.ffvbeach.org/ffvbapp/resu/saisie_resu.php</a>                               |
| Serveur FFVolley (espace club – demande de modification du calendrier) | <a href="https://www.ffvbeach.org/ffvbapp/weblic/acces_licences.php">https://www.ffvbeach.org/ffvbapp/weblic/acces_licences.php</a>                   |
| Règlements Généraux de la FFVolley                                     | <a href="http://extranet.ffvb.org/196-37-1-Statuts-et-Reglements">http://extranet.ffvb.org/196-37-1-Statuts-et-Reglements</a>                         |
| Règles FIVB  | <a href="https://www.fivb.com/volleyball/the-game/official-volleyball-rules/">https://www.fivb.com/volleyball/the-game/official-volleyball-rules/</a> |